

## **Prime Droits et Devoirs**

### **Règlement d'attribution de l'aide**

Vu la délibération N°18.09.1646 de la Commission permanente du Conseil régional du 29 mars 2018,

Vu la délibération n°1163 du Conseil régional du 17 novembre 2016 relative à la convention de partenariat avec les Départements d'Auvergne Rhône-Alpes,

Vu la délibération N°18.09.XXXX de la Commission permanente du Conseil régional du 20 septembre 2018,

Le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes a créé la Prime « Droits et Devoirs » en faveur des bénéficiaires du RSA, avec le double objectif de valoriser et de récompenser l'insertion dans l'emploi à l'issue d'une formation financée par la Région.

D'un montant de 500 €, elle est versée en deux fois (sur justificatifs) aux bénéficiaires dont la liste est fixée par arrêté du Président du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes.

Elle ne peut être attribuée qu'une seule fois par personne.

#### **1. Critères d'éligibilité liés au public bénéficiaire**

La prime « Droits et Devoirs » est attribuée aux personnes justifiant de la qualité de bénéficiaire du RSA à leur entrée dans une formation financée par la Région et ayant le statut de stagiaire de la formation professionnelle continue durant cette formation.

Peuvent prétendre à la prime, les allocataires ainsi que les conjoints ayant-droits à la condition, pour ces derniers, d'avoir signé le contrat d'engagement réciproque avec le Conseil départemental dont ils dépendent ou équivalent.

Sont concernés les sortants de formation de 2018 et années suivantes.

#### **2. Critères d'éligibilité relatifs aux formations concernées**

Ouvrent droit à l'éligibilité à cette prime l'ensemble des formations financées par la Région, donc mises en œuvre à son initiative, au titre de ses interventions en matière de formation professionnelle continue, de formation sanitaire et sociale et d'apprentissage.

Les formations concernées doivent également ouvrir droit au statut de stagiaire de la formation professionnelle, rémunéré ou pas, accordé par la Région.

Enfin, la formation doit avoir été suivie dans son intégralité (terme normal de la formation, tel que prévu initialement dans le contrat de formation).

Toute sortie anticipée (abandon, même pour emploi, ou exclusion) ne donne pas droit à versement de la prime.

### 3. Critères d'éligibilité relatifs aux emplois occupés

Tout type de contrat de travail (quel que soit le statut ou le temps de travail effectif) ouvre droit à la prime, sous réserve d'être d'une durée prévisionnelle strictement supérieure à 3 mois. Il doit être signé, au plus tard, dans les six mois qui suivent le terme de la formation. En cas de recrutement par acte unilatéral de l'employeur, notamment dans la fonction publique, la date prise en compte est la date de cette acte.

La prime peut également être attribuée si le demandeur justifie d'une activité professionnelle autre que celle justifiée par un contrat de travail notamment :

- auto-entrepreneur ;
- conjoint collaborateur ;
- situation de création/reprise d'entreprise ou d'installation agricole ;
- profession libérale...

Ce statut doit être effectif avant le terme du délai de 6 mois qui suit la fin de la formation et sur une durée prévisionnelle strictement supérieure à 3 mois.

Pour prétendre au bénéfice de la totalité de la bourse, la durée totale dans le même emploi est au minimum de 3 mois.

À titre dérogatoire, si le contrat donnant lieu au premier versement est rompu avant la limite des 3 mois, pour signer un Contrat à durée indéterminée, l'éligibilité à la totalité de la prime est maintenue.

### 4. Pièces justificatives

Les pièces constitutives du dossier sont :

- Formulaire électronique de demande en ligne
- Pièce officielle d'identité du demandeur (CNI, Passeport, Titre de séjour)
- RIB au nom du demandeur
- Attestation CAF du mois qui précède l'entrée en formation
- Contrat d'engagement réciproque (ou équivalent) signé avec le Conseil départemental pour les conjoints ayant-droits RSA
- Attestation de fin de la formation et d'acquis de compétence
- Contrat de travail d'une durée prévisionnelle supérieure à 3 mois ou tout document justifiant d'une activité professionnelle (ex : preuve de l'immatriculation d'une entreprise, récépissé du greffe du tribunal de commerce ou du centre de formalité des entreprises, extrait Kbis...)
- Attestation de l'employeur indiquant la poursuite du contrat de travail au-delà des 3 mois ou Attestation sur l'honneur pour les autres statuts ouvrant droit (cf. modèle en annexe).

## **5. Instruction des demandes**

La demande se fait en ligne, sur le site de la Région et à l'initiative de la personne, soit dans les 3 mois qui suivent la signature du contrat ou le début de l'activité professionnelle, soit dans les 3 mois qui suivent l'entrée en vigueur du présent règlement.

Seuls les dossiers complets sont instruits, par ordre d'arrivée.

Les dossiers demeurés incomplets, 6 mois après le dépôt de la première demande, sont rejetés.

## **6. Montant et modalités de versement**

La liste des bénéficiaires de la Prime Droits et Devoirs est fixée par arrêté du Président du Conseil régional.

Le montant de la prime est de 500 €.

Elle est versée en 2 fois :

- 50 % à validation de la demande, sous réserve d'un dossier complet ;
- 50 % au terme de 3 mois d'ancienneté dans le contrat, sur présentation d'une attestation de l'employeur (cf. modèle en annexe).

La prime ne peut être attribuée qu'une seule fois par personne.

Il est rappelé que si le contrat donnant lieu au premier versement est rompu pour signer un Contrat à durée indéterminée, le solde de la prime pourra être versé, sur présentation dudit CDI.

**PRIME REGIONALE « DROITS ET DEVOIRS »**

**ATTESTATION EMPLOYEUR**

**Je soussigné(e)**

*(Nom et Prénom/ Fonction)*

.....

*atteste que*

*(Madame ou Monsieur)*

.....

*employé(e) en qualité de*

..... *(fonction)*

*depuis le .....[date démarrage du contrat]*

*Type de contrat :*

*est actuellement toujours lié par le même contrat de travail dans mon entreprise.*

*est titulaire d'un CDI dans mon entreprise, signé le .....*

*Pour faire valoir ce que de droit.*

A .....

Le .....

*Signature de l'employeur et cachet de l'entreprise*

**PRIME RÉGIONALE « DROITS ET DEVOIRS »**

**ATTESTATION SUR L'HONNEUR**

**Je soussigné(e)**

*(Nom et Prénom)*

.....

*Atteste sur l'honneur :*

*exercer actuellement une activité d'auto-entrepreneur*

*exercer actuellement une activité en tant que conjoint collaborateur*

*exercer actuellement une activité dans le cadre d'une création-reprise d'entreprise ou d'installation agricole*

*exercer actuellement une profession libérale*

*depuis le .....[date démarrage de l'activité]*

*Pour faire valoir ce que de droit.*

A .....

Le .....

*Signature*